

Belle

RESPONSABLES Perspectives
Sérénité **PROJETS**

Année

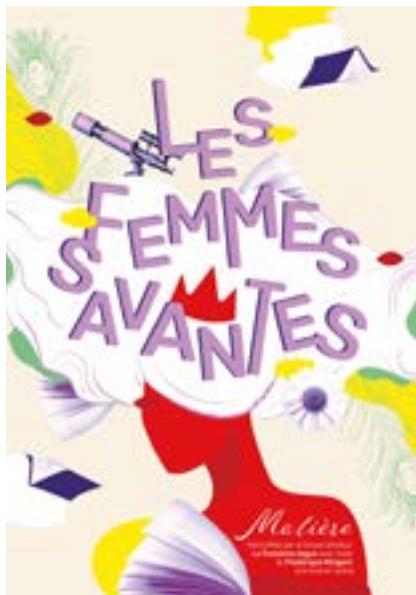
Renouveau **PARTAGE**
APAISEMENT Résilience

SAISON CULTURELLE



THÉÂTRE CÉLIMÈNE ET LE CARDINAL SAMEDI 27 JANVIER

Espace Évasion - 20h30
7€ / TR: 5€ / Sortir! : 2.50€ / Gratuit moins de 12 ans



THÉÂTRE LES FEMMES SAVANTES VENDREDI 9 FÉVRIER

Espace Évasion - 20h
6€ / TR: 4€



THÉÂTRE À QUI TU PARLES SAMEDI 17 FÉVRIER

Espace Évasion - 20h30
7€ / TR: 5€ / Sortir! : 2.50€ / Gratuit moins de 12 ans

DATES À RETENIR

Évènement

Vœux

Vendredi 19 janvier
La Municipalité invite toutes et tous, population, acteurs locaux et partenaires de la commune.
Espace Évasion - 19h

Opération sapin malin

Venez broyer votre sapin

Mercredi 17 janvier
Parking de l'église - 15h à 17h
Un enclos de récupération des sapins naturels (nus de toutes décorations et flocages) sera installé du 29/12/23 au 17/01/2024.
Si vous souhaitez transformer votre sapin en broyat et le récupérer pour votre jardin rendez-vous le 17/01.

Réunion publique

Concertation plateau sportif

Samedi 10 février
Rendez-vous à 9h30 sur site au skatepark rue de Rennes. Puis la réunion se poursuivra à Espace Évasion à 10h.

Médiathèque L'Embarc@dère

Animations gratuites sur inscription auprès de la Médiathèque
mediatheque@ville-montgermont.fr
ou 02 99 23 78 07.

Bébé lit

Samedis 13 janvier et 10 février - 11h

Conseiller numérique

Sur inscription auprès de l'accueil de la mairie.

Atelier individuel

Vendredi 26 janvier
9 et 23 février

Atelier collectif

Fraudes et escroqueries sur internet
Vendredi 9/02 - 15h
(8 personnes maximum)
Rendez-vous à la Maison Helena
Abonnez-vous à l'écho r@pide pour être tenu informé des dates ou consultez le site internet.

Agenda des Bons Amis

Gymnastique préventive santé

Vendredi 19 et 26 janvier
Salle Houat - 11h à 12h

Atelier mémoire

Mardi 23 janvier
Salle Hoëdic - 9h30 à 11h30

Randonnées pédestres

Mardis 16, 23 et 30 janvier
Départ 14h du parking Espace Évasion

Chandeleur

Jeudi 8 février - Espace Évasion - 16h

Assemblée générale

Vendredi 16 février - Espace Évasion - 11h

Assemblée générale

Comité des fêtes

Jeudi 1^{er} février
Salle Belle-Île - 18h30

SOMMAIRE

■ Infos municipales - p4

- Nos déchets :
on en fait quoi ?
- En bref

■ Interco - p9

- PLUi

■ Enfance-Jeunesse - p10

- La vie des écoles
- Atelier bidouille numérique

■ Vie associative et citoyenne - p13

- Téléthon
- Gué d'Olivet
- Basket
- Tennis de table
- Volley

■ Vie économique - p15

- CFA
- Proprietes.privees.com

“

Je vous souhaite une belle année 2024.

Dans un contexte international et national instable, nous voulons faire de cette année 2024, une année résiliente, responsable et sereine à Montgermont.

J'ai le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 19 janvier à 19h à la salle Yves Montand Espace Évasion Bernard Douard.

Avec les membres du conseil municipal nous partagerons ensemble ce moment convivial propice aux échanges car assurément l'année 2024 sera marquée par de nombreux rendez-vous de concertations mais aussi de rencontres intergénérationnelles, sportives et culturelles multiples.

Laurent Prizé, maire



Belle

RESPONSABLES PERSPECTIVES
Sérénité PROJETS

Année

Renouveau PARTAGE
APAISEMENT Résilience

2024

*Le Mére e tous les siens du Consail municipai
vous souëtent ben de cai pour la nouvelle anée-li.*

*Laurent Prizé, Maire
et l'ensemble du Conseil municipal
vous adressent leurs meilleurs voeux
pour cette nouvelle année.*

*Hetiñ a ra ar Maer hagar C'huzul-kêr a-bezh
ogwellañ hetoù evit ar bloaz nevez.*



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.

pefc-france.org

Distribution : BCM - Autour de la Motte janvier 2024 - N°216 - Bulletin mensuel
Directeur de la publication : Laurent Prizé - Conseillère municipale déléguée à l'information et à la communication : Aurélie de la Motte Rouge
Ont contribué à ce numéro : les services de la mairie, les écoles Gérard Philipe, Notre Dame, les associations montgermontaises (Volley, Basket, Freedom35,
Gué d'Olivet, Tennis de table) - Comité de relecture : Marie-Madeleine Jacob, Christine Truchet, Anne Daufin, Jean-Yves Quélenec (sauf ajouts et modifica-
tions de dernière minute).
Mairie - Place Jane Beusnel 35760 Montgermont - 02 99 68 83 88 - Mairie@ville-montgermont.fr - ville-montgermont.fr
Réalisation : Service communication / Impression : imprimerie Hauts de Vilaine Châteaubourg

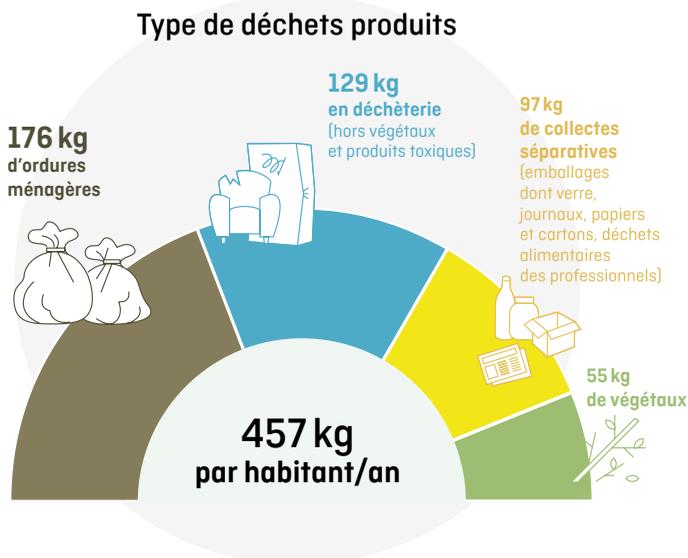
2024 sera une année de changement dans nos pratiques concernant la gestion de nos déchets : tri des déchets alimentaires, zéro tonte en déchèterie. Comment mieux appréhender ces changements et y participer collectivement ?

Rennes Métropole assure depuis 2001 les services de collecte, traitement et valorisation des déchets auprès des 467 858 habitants des 43 communes de son territoire. La politique menée s'organise autour d'une double ambition : réduire la production des déchets et accroître la valorisation de ceux qu'on ne peut éviter.

La gestion des déchets, ce n'est pas (que) les collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables !

Rennes Métropole a également la responsabilité du tri des déchets recyclables et du traitement des ordures ménagères, ainsi que leur valorisation (réemploi, valorisation organique et énergétique). L'entretien du parc de contenants (poubelles, bacs, bennes), la gestion des déchèteries et plateformes de végétaux font également partie de ses missions.

Que deviennent nos déchets ?



37% des déchets produits par les habitants de la métropole font l'objet d'une valorisation énergétique. Cela consiste à récupérer l'énergie produite lors du traitement des déchets, sous forme de chaleur ou d'électricité. Et le reste ? 38% des déchets sont recyclés ou réemployés, 13% sont compostés, et 12% sont stockés.

Une nouvelle poubelle dans ma cuisine en 2024



Majoritairement composés d'eau, les déchets alimentaires déposés dans les ordures ménagères sont aujourd'hui incinérés après avoir été transportés dans les camions de collecte. Ils pourraient pourtant être valorisés en compost ou en énergie ! La loi "Antigaspillage pour une économie circulaire" de 2020 impose aux collectivités détenant la compétence de mettre en place une solution de tri pour les déchets alimentaires à partir de ce début d'année 2024.

Quelles solutions sur Rennes Métropole ?

Habitant d'une maison avec jardin

Le compostage individuel devient la norme sur l'ensemble des 43 communes.

Le compostage permet de transformer la plupart des déchets biodégradables en un fertilisant naturel apprécié par les plantes du jardin. Il permet de réduire de 30% environ le volume de sa poubelle d'ordures ménagères.

Pour vous aider, Rennes Métropole poursuit la mise à disposition gratuite d'un composteur individuel sur demande.

Il suffit de s'inscrire en ligne sur le site de Rennes Métropole.

Attention suite à de très fortes demandes il vous faut patienter jusqu'en mars. En attendant vous pouvez d'ores et déjà composter en tas, ou continuer temporairement de déposer vos déchets alimentaires avec vos ordures ménagères.

Prochaine distribution de composteurs sur la commune

Mercredi 6 mars à l'atelier municipal rue de la Rébunière de 16h30 à 17h30.

Inscription au préalable et uniquement auprès de Rennes Métropole à partir du 19/02, sur le site internet ou par téléphone.

Habitant d'un immeuble

Montgermont fait partie du secteur 2 et disposera, selon les zones, soit d'une aire de compostage partagé, soit d'un point d'apport volontaire, soit d'un bac roulant dédié au dépôt des déchets alimentaires.

Des enquêtes sont actuellement effectuées par les services de Rennes Métropole pour établir la liste des immeubles qui seront "adaptés" au compostage partagé et ceux qui ne pourront pas accueillir d'aire et qui basculeront alors en collecte.

La métropole mettra progressivement en place chacune des solutions sur la commune entre la fin 2024 et le début de l'année 2025.



Pour les professionnels

Les professionnels sont desservis en collecte de bacs roulants individuels sur tout le territoire. Pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement au compostage est également possible.

L'info en plus Le lombricomposteur



Si vous habitez en appartement ou dans une maison sans espace vert, le lombricompostage est une alternative au compostage extérieur de jardin. Il reproduit le processus naturel de la dégradation des déchets organiques, principalement grâce à l'action des vers.

Comment ça fonctionne ?

Le lombricompostage est beaucoup plus rapide que le compostage en jardin (3 mois au lieu de 8 !) et nécessitera de votre part moins de travail car celui-ci est fait par les vers. Il n'y a donc ni besoin de brasser ni d'arroser. Les vers mangent l'équivalent de leur poids par jour de déchets alimentaires, et réduisent par 5 le volume apporté. Une fois qu'ils ont digéré les apports, les vers rejettent une matière dépourvue d'odeur : le lombricompost, et un

liquide, le lombrithé, engrais très concentré à diluer avant utilisation, pour les plantes vertes par exemples.

Ce processus de compostage a la particularité d'être hors sol grâce au lombricomposteur : un récipient à placer à l'intérieur de votre habitation (cuisine, garage, buanderie, cave). Il est constitué de plusieurs étages, chaque niveau est percé de nombreux trous qui permettent aux vers de monter ou de descendre.

La tonte en déchèterie c'est fini !

Depuis le 1^{er} janvier, les tontes ne peuvent plus être apportées en déchèteries. L'idée est de réduire et valoriser ses déchets au jardin : c'est moins d'entretien, un jardin plus économe en eau et des économies !

En effet plus besoin d'acheter du compost, du paillis, de l'engrais ou du désherbant.

Nous pouvons peut-être aussi nous questionner sur le gazon "à la française" à la mode dans les années 80 et qui n'est plus adapté à notre époque : sécheresses, préservation des ressources en eau (le gazon c'est 80% d'eau !) et développement de la biodiversité.

Pourquoi ne pas réduire la part de pelouse de nos jardins pour créer un espace de prairie, planter de petits arbres fruitiers (framboisiers, mûriers...), démarrer un potager (plantes aromatiques, tomates cerises...)... ?

Le dépôt sauvage sur la voie publique de tous déchets confondus est une incivilité ET un acte interdit et passible d'une amende allant de 135 à 1 500 € pour abandon de déchets dans la rue et jusqu'à 150 000 € en cas de dépôt sauvage sur un terrain privé.

Apprenez à jardiner malin !

Les opérations de broyage, formations au compostage, visites de jardin et ateliers pratiques pour découvrir des techniques d'entretien respectueuses de la nature, reprennent en février.

Opération broyage à Montgermont

Samedi 2 mars de 10h30 à 12h30 sur le parking de l'église opération broyage de végétaux avec Rennes Métropole et Vert le jardin.

Le brûlage : une pratique polluante et interdite

Le brûlage des végétaux (comme celui des autres déchets) est interdit sur le département aux professionnels comme aux particuliers. Cette pratique est dangereuse (risque de brûlures et d'incendies), nuisible (odeurs, fumées...) et extrêmement polluante pour l'atmosphère. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Une amende de 450 euros et plus peut leur être appliquée.

Renseignements

Inscriptions :

metropole.rennes.fr

onglet : déchets propreté

Nouveau n° de téléphone : 0 223 622 622

ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Un label national

Information de la Mce
Maison de la consommation et de l'environnement
02 99 30 35 50 - info@mce-info.org
www.mce-info.org

Chaque année en France, près de 9 millions de tonnes de denrées alimentaires sont gaspillées tout au long de la chaîne alimentaire (Eurostat, 2022).



En plus d'être un non-sens écologique, le gaspillage alimentaire est un non-sens éthique, économique et social. Pour lutter contre ce fléau, la France a fixé un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de moitié en 2025

pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective. Afin de reconnaître l'engagement des magasins ou établissements et permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé, l'État a lancé le label anti-gaspillage alimentaire depuis le 1^{er} mars 2023.

Objectif

L'objectif de ce label est de mettre en avant les acteurs de la chaîne alimentaire qui, par leur pratique de métier, leurs efforts de sensibilisation et de formation, comme leurs innovations parviennent à réduire sensiblement le gaspillage alimentaire. Le label national anti-gaspillage ali-

mentaire comporte 3 niveaux de progression, identifiables par un nombre d'étoiles, pour valoriser les efforts déjà faits et inciter les acteurs à s'améliorer. (1 étoile : engagement / 2 étoiles : maîtrise / 3 étoiles : exemplaire).

Secteurs concernés

Le premier secteur concerné par ce nouveau label est la distribution, en particulier les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les métiers de bouche (boucherie, boulangerie, primeur, etc.). Par la suite, seront concernés les secteurs de la restauration collective et commerciale, puis les industries agroalimentaires.

SE FAIRE RECENSER

À 16 ans

Une démarche obligatoire et indispensable pour passer votre permis, vos examens... Et même voter dès vos 18 ans sans faire de démarche supplémentaire, si vous êtes restés sur la commune !

Vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant votre 16^e anniversaire.

Pour ce faire, présentez-vous en mairie aux horaires d'ouverture muni de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et du livret de famille de vos parents. Une attestation de recensement vous sera remise. Il s'agit d'une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et



Citoyenneté (JDC). Une convocation à cette journée vous sera envoyée dans un délai d'environ 1 an. À l'issue de la JDC un certificat vous sera remis, il est nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

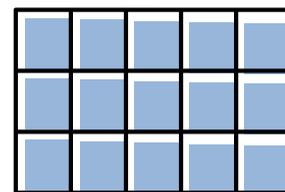
Bon à savoir

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à vos 25 ans. La démarche à faire reste la même.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Quels sont les ZAER ?

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



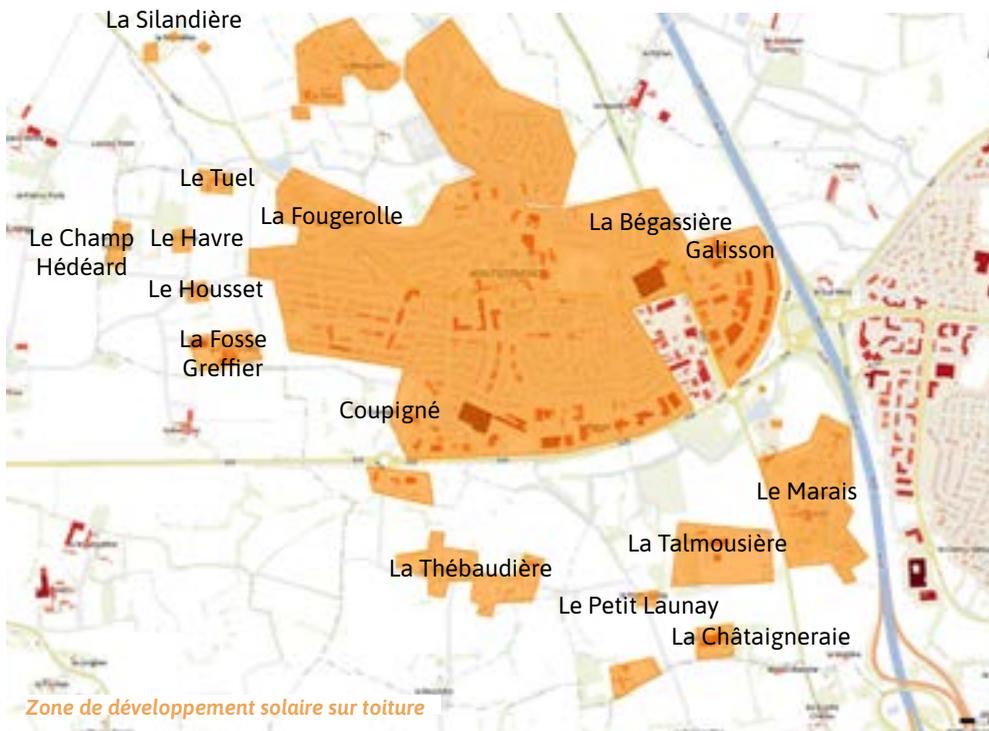
La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (2023-175 du 10/03/2023) permet aux communes de définir, après concertation auprès de ses habitants, des Zones d'Accélération pour les projets d'implantation d'Énergies Renouvelables (ZAER).

Il a été demandé à chaque commune de travailler sur des cartes pour valoriser ces ZAER. À la suite d'une consultation publique, qui s'est déroulée du 17 novembre au 4 décembre 2023, le Conseil municipal a retenu les zones présentées sur les cartes ci-contre (en orange). Seule, l'énergie solaire a été retenue, en toiture ou sur des zones de parking de plus de 500 m².

Les zones proposées sur la ville de Montgermont sont relativement étendues afin de permettre la plus grande faisabilité de vos projets. Vous bénéficierez d'une instruction accélérée et de bonus financiers incitatifs qui pourront être mis en place par l'État.

Ces zones répondent à plusieurs objectifs :

- Présenter un potentiel susceptible de favoriser le développement de la production
- Garantir la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
- Contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.



EN BREF

ZAC Les Petits Prés

Chaque fin d'année civile, la société "Territoires et développement", a qui a été confié l'aménagement de la ZAC Les Petits Prés, présente en Conseil municipal, le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL).

Ce dernier fait état du bilan prévisionnel actualisé des activités, du plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, du tableau des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé.

Il présente également une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et portant sur les prévisions de l'année à venir.

Pour plus d'informations consultez la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2023 disponible sur le site internet de la commune.

Aménagement des secteurs de la Fougerolle et de la Bégassière

Un premier avenant au mandat d'études préalables pour l'aménagement des secteurs de La Fougerolle et de La Bégassière avec

la SPLA Territoires publics a été signé entraînant les modifications suivantes :

Phase 1 : du 22/06/21 au 21/01/24.

Phase 2 : du 21/01/24 au 21/07/25 (durée de 18 mois conservée).

Une augmentation de 100 000 € HT des dépenses à engager (portant la somme à 260 000 € HT).

Budget 2023 Décision modificative n°2

Une décision modificative a été votée lors du Conseil municipal du 18 décembre afin de pouvoir procéder aux différentes opérations comptables suivantes : augmentation de crédit des intérêts d'emprunts à taux variable ; déficit de Séléa ; paiement des travaux de l'ancienne mairie et l'ancienne école ; écritures d'ordre proposées par le Trésorier Public pour récupérer la FCTVA.

Demande de subventions

Dans le cadre du plan de sobriété, la Commune a pris la décision de réaliser des travaux de relamping (remplacement des éclairages des différents bâtiments communaux par des éclairages leds).

Concernant les salles de sports, ces travaux pourraient être subventionnés par différents organismes : DETR, DSIL, Fonds vert, Rennes Métropole, Agence

Nationale du Sport ou encore les fédérations sportives.

Le montant global des travaux de relamping est estimé à 103 000 € (HT)

Salle des Courtines : 22 500 €

Salle annexe des Courtines : 8 000 €

Terrain de football du stade Émile

Chevalier : 42 000 €

Salle Bleue du Complexe sportif de la Duchesse Anne : 22 500 €

Salle de dojo du Complexe Sportif de la Duchesse Anne : 8 000 €

Convention de mise en réserve

Dans le cadre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation(OAP) sur le secteur du boulevard d'Émeraude, la commune doit faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 221 située 17 rue de la Métrie et classée en zone UI5 au PLUi. Le Conseil municipal a sollicité Rennes Métropole pour cette acquisition, par voie de préemption, au prix de 15 300 €. Une convention de mise en réserve de 5 ans avec Rennes Métropole est alors signée. La Commune assure la gestion du bien, remboursera les impôts fonciers et versera une contribution annuelle égale à 50 % des intérêts (taux fixe à 5 ans de 3,80 %).



Un véhicule adapté aux métiers des espaces verts

Le service des espaces verts s'est vu doter d'un nouveau véhicule utilitaire multifonction 100% électrique. Il est conçu pour la route et tous les types de chemin. C'est un véhicule de fabrication française (Wissembourg dans le Nord de l'Alsace)

Son petit plus : des batteries plomb françaises 100% recyclables. L'autonomie du véhicule va jusqu'à une journée de travail en usage varié. La batterie se recharge en 8 h sur simple prise de courant.

PLUi, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUS

Participez à la concertation

Jusqu'au 23 février, les habitants de la métropole sont invités à participer à la concertation sur le projet de modification n°2 du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette modification vise à prendre en compte de nouveaux projets des communes et de la Métropole. Quatre grands axes : logement, mobilité, sobriété foncière et adaptation au changement climatique.

Le PLUi est un outil contribuant à la qualité du cadre de vie de tous les métropolitains. C'est un document stratégique pour l'aménagement du territoire métropolitain qui fixe les règles d'occupation des sols pour les 43 communes de la métropole. Chaque maire s'appuie sur ce document réglementaire pour délivrer les autorisations du droit des sols, comme les permis de construire et les autorisations de travaux. Le PLUi traduit les grandes politiques publiques de la Métropole au regard des objectifs qui contribuent au maintien d'une activité agricole de proximité, d'une offre de logement adaptée pour tous, d'une offre d'équipements, de commerces, services et activités tout en veillant à l'adaptation au changement climatique, au développement de la biodiversité, au paysage, à la gestion des risques, etc.

Pourquoi adapter le PLUi ?

Le PLUi est un document vivant. Il doit être adapté régulièrement pour permettre la réalisation des projets urbains portés par les communes et la métropole et pour se conformer aux évolutions définies par la loi. Une 2^e modification générale du PLUi est ainsi lancée pour permettre l'avancement de certains projets sur Rennes et les 42 autres communes du territoire et pour préciser certaines règles. Les ajustements proposés ne pourront cependant pas remettre en cause l'économie générale du PLUi approuvé en 2019 ni réduire des protections (ex : patrimoine bâti d'intérêt local, protections paysagères...). Les ajustements envisagés répondent au besoin de logements pour tous sur l'ensemble de la métropole en respectant l'obligation de sobriété foncière (préserver les terres agricoles

et naturelles) et dans l'optique de s'adapter au changement climatique. Le stationnement automobile et la stratégie eau et biodiversité sont notamment des leviers identifiés à ajuster dans le cadre de cette procédure de modification.

Une consultation du public en 2 temps : concertation, puis enquête publique

Cette procédure fait l'objet de deux périodes pendant lesquelles le public pourra donner son avis :

- Du 1^{er} décembre 2023 au 23 février 2024 : une phase de concertation préalable qui permet de prendre connaissance et de s'exprimer sur les objectifs des modifications envisagées sur les secteurs concernés.
- À l'automne 2024 : une phase d'enquête publique d'une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitants pourront consulter et donner leurs avis sur les modifications précises qui seront alors proposées.

Pourquoi donner votre avis ?

Vos contributions sont analysées, puis alimentent la réflexion des élus. Elles peuvent faire évoluer les orientations et les projets.

Comment s'informer ?

Un dossier de concertation est mis à votre disposition :

- 1 dossier papier au point info de l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville, à Rennes) et dans chaque mairie de la métropole, dont Montgermont.
- 1 dossier numérique disponible via le site internet de Rennes Métropole et la Fabrique Citoyenne
- Des réunions publiques et des ateliers seront organisés en janvier et février 2024 pour permettre aux habitants de s'approprier les 4 défis du territoire et leur articulation et pour expliquer comment la procédure de

modification n°2 entend y apporter une réponse.

Comment donner son avis sur le projet de modification du PLUi ?

Vous pouvez donner votre avis :

- Soit sur le registre numérique qui sera accessible depuis le site internet de Rennes Métropole et la Fabrique Citoyenne
- Soit sur le registre papier de concertation au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole (4, avenue Henri Fréville, à Rennes)
- Soit en adressant un courrier à Madame la Présidente (Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville 35 000 Rennes, en précisant en objet "Concertation préalable à la modification n°2 du PLUi"

URBANISME

Démarche en ligne

Il est désormais possible de déposer en ligne différentes demandes d'autorisation d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...). L'accès à ces démarches sera possible à partir du site internet de la commune ou directement sur celui de Rennes Métropole. Un guide d'utilisation a été réalisé pour accompagner les déposants dans ces démarches, des exemplaires sont à disposition à l'accueil de la mairie.

École élémentaire G. Philippe

Visite à la Péniche spectacle



Hugues Charbonneau, acteur et fondateur de la Péniche Spectacle, accompagné de son mousse Élodie Foulgoc, a accueilli les élèves de quatre classes de l'école Gérard Philippe en novembre (CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2).

Avec des histoires et des chansons de batellerie, les deux comédiens ont conté aux enfants le patrimoine du canal, de la Vilaine et de ces métiers aujourd'hui presque disparus en Bretagne et en France.

C'est une visite et un spectacle en immersion où on parle de la vie des bateliers et de leurs familles. C'est aussi une visite onirique pour redécouvrir ce patrimoine peu connu.

Internet, on en parle ?



L'utilisation d'Internet, on en parle aussi avec les professionnels à l'école Gérard Philippe.

Vendredi 24 novembre, tous les élèves de CM1 et CM2 de l'école ont participé,

par classe, à un échange avec une femme gendarme de la Maison de la prévention et de protection des familles d'Ille-et-Vilaine. Elle est venue évoquer avec eux l'utilisation prudente d'internet.

L'animation s'est appuyée sur un jeu de cartes permettant aux enfants de s'exprimer et de poser des questions. La gendarme a bien insisté sur les risques inhérents aux jeux en ligne et aux réseaux sociaux, interdits par la loi aux enfants de moins de 13 ans. La notion de harcèlement a également été abordée. Les élèves ont été informés sur la définition exacte du harcèlement, du rôle des témoins et aussi des sanctions encourues par les harceleurs.

Sur le sujet du harcèlement, ce moment faisait écho à la journée nationale du 9 novembre de lutte contre le harcèlement à l'école ainsi qu'aux discussions, lectures d'articles, vidéos et échanges qui ont aussi eu lieu dans toutes les classes du CP au CM2.

En outre, plusieurs enseignants se sont engagés dans la formation pHARe (programme de lutte contre le HARcèlement à l'école) afin de mieux appréhender en équipe les situations qui pourraient advenir.

École Notre Dame

Cirque



Pendant 15 jours, l'école a été le théâtre d'une aventure exceptionnelle. Initié par l'équipe pédagogique, ce projet a permis à tous les élèves de l'école Notre-Dame de plonger dans l'univers magique des arts du cirque, avec comme guides éclairés les membres de

la troupe du cirque Alexandro Klising. Sous l'œil attentif des professionnels du cirque, les élèves ont fait d'incroyables progrès, jonglant avec adresse, défiant l'équilibre sur des fils tendus, des trapèzes, des boules, et s'essayant aux acrobaties les plus audacieuses. Ces 15 jours intensifs de travail ont abouti à deux représentations publiques pendant lesquelles les enfants ont assuré le spectacle avec fierté !

Au-delà de la performance artistique, ce projet pédagogique a joué un rôle crucial dans le développement personnel des enfants. En se confrontant aux défis physiques et créatifs du cirque, les élèves ont gagné en confiance en eux et ont appris à dépasser leurs propres limites. Le chapiteau est devenu le théâtre d'une aventure collective, où chacun a pu exprimer sa créativité et découvrir des talents insoupçonnés.

Noël solidaire



Courant décembre, l'école Notre Dame a lancé l'initiative "Noël Solidaire", une collecte de produits d'hygiène essentiels. L'objectif de cette démarche solidaire était de soutenir les actions humanitaires de la Croix Rouge, en particulier à Rennes et dans ses environs. Les articles collectés ont été distribués lors de maraudes dans la région rennaise, apportant un soutien précieux à ceux qui en ont le plus besoin. La remise officielle de la collecte s'est déroulée au cours d'une cérémonie chaleureuse, mettant en avant l'importance de la solidarité et de la générosité, particulièrement durant la période festive. Les représentants de la Croix Rouge ont exprimé leur gratitude envers la communauté éducative pour cet élan de solidarité, soulignant son impact positif sur la vie des bénéficiaires.

Délégués et conseil d'élèves



Les délégués de classes ont été élus par leurs pairs et joueront un rôle essentiel dans la représentation des élèves et la communication avec l'école. Le Conseil d'élèves est un espace où les délégués expriment les préoccupations et les idées de leurs camarades. Ils participent avec l'équipe éducative à l'amélioration de l'environnement scolaire, à l'organisation des événements... Cela encourage la démocratie, la citoyenneté et le développement de nouvelles compétences.

Préservons la nature

Dans une démarche éco-responsable, les élèves de CE1-CE2 ont participé à un projet créatif visant à protéger la faune locale. À partir d'objets recyclés, ils ont conçu des nichoirs à oiseaux. En parallèle, ces jeunes écologistes en herbe ont également fabriqué des boules de graisse à base de margarine et de graines, offrant aux oiseaux une source nutritive pour les mois d'hiver. Cette initiative vise à sensibiliser les élèves à l'importance de prendre soin de leur environnement et à encourager la biodiversité dès le plus jeune âge.



BIDOUILLE NUMÉRIQUE

Ateliers organisés par les Francas à La Ruche

Samedi 20 janvier de 15h à 17h

Ateliers Educo'Robot

Les participants apprivoisent des robots interactifs pour découvrir les bases de la programmation ! Ils programment leurs déplacements et se lancent des défis pour devenir de véritables dresseurs de robots.

Samedi 3 février de 15h à 17h

Initiation à la programmation

Cet atelier vise à s'initier à l'électronique, de façon ludique et accessible sur la base de la technologie Arduino. Il s'agit d'un circuit électronique qui peut être programmé de façon assez simple afin de piloter un robot, une construction électronique ou tout autre appareil et composant.

Samedi 17 février de 15h à 17h

Modélisation et impression 3D

Vos premiers pas dans le monde de l'impression 3D par une initiation avec Les Francas ! En binôme, découvrez la modélisation d'objets à l'aide de l'ordinateur, puis les principes de l'impression 3D.

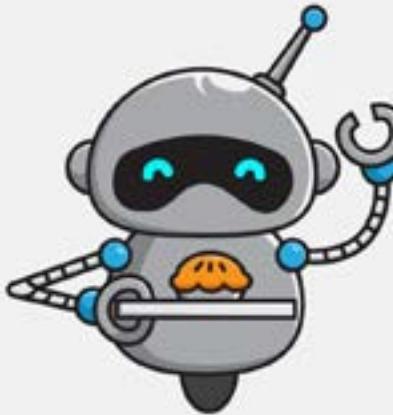
Ces ateliers sont organisés par les Francas avec la présence de l'association Les Petits Débrouillard. Ils sont ouverts aux enfants de 8 à 17 ans avec la présence ou non de leur(s) parent(s).

Plus d'infos

jeunesse.mgt@lesfrancas.bzh
07 56 38 17 63

Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un mail en précisant le nombre de participants, l'âge et si les parents participent également à l'atelier. Attention 12 places par atelier.

LES FRANCAS PRÉSENTENT



BIDOUILLE NUMÉRIQUE

JANVIER & FEVRIER 2024

ATELIERS

ENFANTS / ADOLESCENTS / ADULTES

TENNIS DE TABLE

Montée en pré-régionale



L'équipe première du club de Tennis de Table de Montgermont (TTM 1) monte en division pré-régionale.

Après un parcours presque parfait durant le championnat d'automne, Romain, Nicolas, Sébastien et Vincent peuvent être fiers de leur deuxième place qui leur permettra d'aller se confronter aux équipes évoluant à l'échelon supérieur, jamais atteint par le club.

"Le niveau de nos joueurs est épatant. Au complet, nous devrions pouvoir rivaliser avec les meilleures équipes de "PR", nous ne serons pas là pour faire de la figuration !" a avancé le capitaine Romain Gerbouin.

Rémi Tavernier, président du club, ne semble pas vouloir se contenter de cette montée : *"C'est du jamais vu pour le club et cela promet de belles soirées de jeux le samedi soir dans la salle annexe des Courtines. Et notre objectif est d'autant plus ambitieux que nous souhaiterions atteindre le niveau régional d'ici un an et demi ; c'est ce que nous avons envisagé dans le projet sportif de notre association. L'arrivée d'un entraîneur diplômé n'est pas innocente dans cette réussite, et la phase de développement engagée il y a quelques années porte ses fruits."*

Auteur de performances remarquables depuis le début de la saison, Vincent Hamard glisse une petite anecdote : *"Paradoxalement, c'est surtout depuis que j'ai commencé le judo, que je me sens plus fort !"*

Infos/contact :

www.TTMontgermont.com

TÉLÉTHON

Les bénévoles vous disent merci !

Le Téléthon 2023 a eu lieu à Montgermont grâce à l'implication de bénévoles, de la Maison Helena, des Francas, des associations du Gué d'Olivet et de Freedom35. C'est beaucoup de préparatifs en amont et de logistique. La présence de nombreux montgermontais et vos dons sont la récompense de leur investissement et leur redonne l'énergie pour l'édition 2024 !

Merci à tous !

3 000 € ont été reversés à l'AMF Téléthon.



BASKET

Les irrésistibles SF1 du BCM



L'aventure continue en 2024 pour l'équipe Senior Filles 1 (en photo ci-dessous) et nous la leur souhaitons aussi belle qu'en début de saison. En effet, ces joueuses comptent déjà 10 victoires !

Point sportif

Équipes masculines

- Seniors 1 :
2^e de Pré-Nationale
- Seniors 2 :
4^e de Pré-Régionale
- U20 : 3^e de D3
- U17 : 5^{de} de D3
- U15 : 4^e de D3
- U13 : 4^e de D3
- U11 : 2V - 2N - 2D

Équipes féminines

- Seniors 1 :
1^{ère} de Régionale 2
- Seniors 2 :
3^e de Pré-régionale
- Seniors 3 : 6^e de D2
- U18 : 2^e de D2
- U13 : 1^{ère} de D3
- U11 : 3V - 2D

VOLLEY

Coupe de France jeunes

Le 17 décembre, les deux équipes féminines M13 et M18, ont participé au 3^e tour de Coupe de France.

Les M13 se sont déplacées à Nantes pour affronter les équipes Neptunes et Bouguenais-Rezé.

Les joueuses de l'équipe M18 sont allées à Maromme Canteleu (76) pour rencontrer leurs homologues locales ainsi que le Sporting club de Coutances. Elles se sont brillamment qualifiées pour le 4^e tour.

Championnat seniors

L'équipe de Nationale 3 est actuellement 6^e de sa poule.

L'équipe régionale a connu sa première défaite de la saison mais reste en tête du classement.

Dans cette première phase de championnat, l'équipe départementale est 2^e de sa poule avec une seule défaite pour 6 victoires ce qui lui permet d'accéder à la poule supérieure dans la seconde phase de la saison.



L'équipe départementale

GUÉ D'OLIVET

Retour sur les animations de décembre

1^{er} marché de Noël



L'atelier céramique de l'association du Gué d'Olivet a tenu un stand pour la première fois au marché de Noël de la Commune. À vendre : décors de table et de sapin, animaux, maisons, porte-savons, perles...

Le succès a été au rendez-vous et les recettes permettront d'acheter du matériel pour l'atelier.

Danse



Le lundi 11 décembre, Sarah, professeure de danse modern jazz au Gué d'Olivet, a ouvert les portes de ses cours.

Parents, frères, sœurs, grands-parents, babysitters et amis étaient présents pour voir les danseuses et danseurs évoluer en situation de cours habituels : cours d'éveil (enfants de 4 à 5 ans), d'initiation (enfants de 6 à 8 ans), de débutants (9 à 12 ans) et de ses 2 cours pour ados / adultes.

Il s'agit d'un rituel annuel qui sera renouvelé l'année prochaine. D'ici là, vous pouvez d'ores et déjà noter la date du spectacle qui aura lieu le dimanche 16 juin 2024 !

Testez le yoga

Parmi ses nombreuses activités, le Gué d'Olivet propose des cours de Yoga. Vous pouvez encore essayer et vous inscrire si vous le souhaitez. Il reste des places aux deux cours du jeudi dispensés par Sylviane Delourmel, à Espace Évasion.

Infos/contact :

Frédérique Jaffre

fredjaffre@yahoo.fr - 06 82 94 87 63

Après avoir fait sa première rentrée en septembre 2023, le CFA (Centre de Formation des Apprentis) dédié aux métiers du bâtiment, situé rue de la Marebaudière à Montgermont, a été inauguré en décembre dernier.



Le CFA en chiffres

1 capacité de **1 100** apprentis

80 collaborateurs (personnels administratifs, personnels socio-éducatifs, formateurs)

950 apprenants à la rentrée 2023

13 000 m²

3 bâtiments

Anciennement situé à Saint Grégoire, la filière bâtiment du CFA Bretagne s'est implantée à Montgermont sur l'ancien site de la Banque Populaire de l'Ouest (BPO), rue de la Marebaudière.

Ses nouveaux locaux comprennent :

- 1 bâtiment neuf hébergeant les ateliers, les salles de technologie et les salles d'études des constructions.
- 1 allée des métiers pour l'accueil de nombreuses manifestations.
- 1 bâtiment pour les salles d'enseignement général
- 1 espace immersif abritant des équipements permettant l'accès à la réalité virtuelle, casques VR, Hub tactile et imprimante 3D et les bureaux administratifs.
- 1 bâtiment dédié à la restauration pour les apprenants et le personnel ainsi qu'un espace pour accueillir les partenaires.

Un renouveau

Ces travaux redonnent une dynamique au CFA qui souhaite étoffer son offre

d'apprentissage et donner aux jeunes les moyens nécessaires de s'épanouir dans des métiers manuels.

Actuellement le CFA propose des formations du CAP au BTS. Le site de Montgermont est pour l'instant dédié aux métiers du bâtiment. Tous les corps de métiers nécessaires à la construction d'une maison y sont représentés : peinture, menuiserie, carrelage, gros œuvre, maçonnerie, électricité, plomberie, génie climatique, installation sanitaire et thermique, couverture... Depuis un an une nouvelle filière a été ouverte : chargé d'affaires en rénovation énergétique.

Le CFA, ils le fréquentent !

Evan et Léa, 15 ans, en première année de CAP peintre

"Lorsque j'ai repeint la maison avec mon père, je me suis dit que cela pouvait être bien de faire ce métier. J'ai effectué un stage d'une semaine dans une entreprise pour confirmer mon choix et c'était parti mon patron voulait bien me prendre en alternance !" explique Evan

De son côté Léa a développé son goût pour la peinture en bâtiment en faisant des tests chez elle *"J'ai commencé par peindre le poulailler, puis j'ai fait quelques portes. Au début je les ai un peu ratées (rires), mais je voulais apprendre et en faire mon métier ! Alors je me suis présentée à l'entreprise de peinture à côté de chez moi, j'ai fait un stage puis je leur ai demandé s'ils voulaient bien que j'effectue mon alternance avec eux et ils m'ont dit oui !"*

Ophélie Peyé, formatrice en peinture

Ophélie allie ses deux passions : peindre et enseigner.

"Depuis le collège je voulais devenir professeur des écoles. Après avoir raté mon bac deux fois je me suis dit qu'il fallait que je trouve une autre

voie professionnelle ! J'aimais bien la peinture et les travaux manuels. Un ami de la famille avait une entreprise de peinture en bâtiment, j'ai donc fait un stage avec lui et j'ai trouvé cela génial ! Comme j'avais le niveau bac, j'ai pu faire un BEP en un an. Puis j'ai passé mon brevet professionnel en 2 ans."

Suite à cela Ophélie a travaillé pendant 5 ans en entreprise. Mais son envie d'enseigner était toujours là, elle plaisantait d'ailleurs souvent avec son ancien formateur "Quand vous partirez à la retraite, je viendrai prendre votre place !" Et au final c'est arrivé. "En 2015, j'ai été contactée par le CFA pour savoir si le poste m'intéressait. J'ai donc postulé et j'ai été recrutée !" Cette jeune femme transmet ses connaissances avec passion et entrain : "Accompagner les jeunes dans l'entrée dans la vie active, les voir obtenir leur diplôme, réussir à s'en sortir dans la vie, c'est très satisfaisant. Attention ce sont eux qui font le plus gros du travail, nous sommes là pour échanger avec eux et les aider si besoin. C'est une très chouette relation".



PROPRIETES-PRIVEES.COM

Jules Nlepe, votre conseiller en immobilier montgermontais

Jules Nlepe

06 31 13 26 45

j.nlepe@proprietes-privées.com

www.proprietes-privées.com

Jules Nlepe, montgermontais depuis 2018, est désormais conseiller immobilier indépendant auprès de la société "propriétés-privées.com".

MONTGERMONT EN PHOTO

Par les montgermontais



Meilleurs vœux 2024

Noël à Montgermont

Une carte de vœux "made in" Montgermont !
Merci @ Albert Duval pour ce joli cliché de la commune et de ses illuminations.

THÉÂTRE

*Célimène et le
Cardinal*

Josée Cady
Laurent Cottin

Le Samedi 27 Janvier à 20h30
Espace Évasion